
LA DESCRIPTION PHONÉTIQUE DE LA NÉGATION FRANÇAISE ET LA STYLISTIQUE

J. ŠABRŠULA

La réduction du *signifiant discontinu* de la négation française ne saurait être expliquée d'une manière trop mécaniste. On ne s'étonne pas de voir s'affaiblir et même disparaître le segment non accentué par lequel la négation s'exprimait en latin; c'est la constitution des groupes rythmiques dans lesquels la dernière syllabe de chaque groupe est forte, accentuée, qui explique en partie d'abord l'origine du caractère obligatoire d'une double négation dans une langue qui a hérité du latin la négation placée avant le verbe et qui a changé la place de l'accent, mais la réduction du signifiant discontinu de la négation française s'explique aussi par *contagion sémantique* (la première particule ayant passé la valeur négative à la seconde) et, ensuite, par le fait que l'élément *ne*, attaché à la forme du verbe prädicatif, est devenu particule d'introduction et *redondante* qui marque l'accord du verbe avec la particule négative principale. Mais, avant tout, c'est le caractère rhématique du second élément de la négation, qui a permis un écrasement phonétique de la partie redondante du signifiant discontinu de la négation dans le langage populaire et familier.

L'écrasement phonétique de la partie *ne* est le résultat d'une succession d'allophones entre [n] articulé et zéro. Du point de vue articulatoire et psychologique de l'émetteur, l'étape de l'écrasement phonétique de *ne* devrait être atteinte plus tard que du point de vue de la phonologie acoustique, où seules l'absence et la présence de voix perceptible peuvent être pertinentes (et non pas une infinité de degrés de chuchotements, quelquefois imperceptibles, jusqu'à la voix). Pratiquement toutefois, celui qui parle a également une expérience d'auditeur, ce qui facilite la synchronisation de la progression du phénomène chez l'émetteur et l'auditeur.

L'écrasement phonétique de [n] peut entraîner l'apparition de quelques allophones combinatoires dans l'entourage.

La négation contradictoire peut être exprimée aussi lexicalement. Souvent, elle est exprimée au moyen de certains éléments formateurs synthétiques spécialisés plus ou moins.

La plupart des couples à valeur contradictoire ou contraire représentent alors des oppositions binaires, formés par un terme de base, sans aucune marque spéciale, et un terme marqué formellement. Il s'agit d'oppositions privatives (*offensif*, *inoffensif*). Certains des antonymes ainsi formés n'ont pas toujours les mêmes valeurs

stylistiques (*quiétude, inquiétude*). Certains antonymes, considérés synchroniquement, présentent, outre une marque préfixée, une altération phonétique introflexive (*facile : difficile*).

Dans d'autres cas cependant, le schéma binaire ne suffit pas (*arranger : déranger : ranger*), quelquefois on trouve des oppositions équipollentes (*emballer : déballer*), dans certains cas il y a plusieurs synonymes, dérivés ou périphrases, en opposition avec un terme de base, etc.

Dans certains cas, l'existence ou la non-existence du terme négatif de base dérange la symétrie d'une famille de mots apparentés étymologiquement et unis par les affinités de forme et de sens (je pense à l'existence de certains termes négatifs qui n'ont pas de contraire affirmatif).

Les formes négatives se distinguent — dans la majorité écrasante des cas — des formes positives par l'addition d'un élément matériel, alors qu'il n'existe aucun cas où cette relation soit inversée. Ceci nous rappelle la formation du pluriel dans différentes langues, qui se distingue souvent du singulier par l'addition d'un morphème, alors qu'il n'existe aucune langue où cette relation soit inversée.

S'agit-il ou ne s'agit-il pas ici de motivation diagrammatique (c'est-à-dire d'icônes opérant par similitude de fait entre signifiant et signifié) une similitude de relation quantitative, le signifiant du pluriel p. ex. tendant à répondre à la signification d'une augmentation numérique par un accroissement de la longueur de la forme (Jakobson, Peirce)?

En ce qui concerne la négation, l'analogie consiste dans le fait que le terme nié renferme, du point de vue du contenu, le terme positif et apporte, en plus, une information supplémentaire (négation, contradiction du terme donné).

On pourrait objecter que cette observation pourrait être appliquée à la relation de n'importe quel terme non marqué et marqué d'une opposition linguistique quelconque.

De plus, les formes matérielles du pluriel diffèrent d'une langue à l'autre, ainsi que les formes de la négation. Alors il ne s'agit que d'un cas spécifique de motivation secondaire, analogique, déterminée par le système et l'existence des moyens sonors spécifiques de la langue donnée. On trouve aussi des cas inverses, où l'augmentation ou la diminution matérielle ou l'appauvrissement et l'enrichissement notionnel du contenu désigné sont en relation inversée avec la longueur de la forme du signifiant.

En résumé, disons que l'expression linguistique, quoique non motivée directement (*physei*), dépend du contenu, de la dynamique de l'énoncé, de la perspective fonctionnelle de l'énoncé. Les éléments phoniques au service du rhème sont pertinents. D'autre part, l'écrasement phonétique d'un élément phonique n'est pas en relation directe avec la disparition d'une fonction. Celle-ci peut persister, en chargeant un autre élément phonique. La réalité ou l'écrasement d'un élément phonique n'aboutit donc pas nécessairement à mettre en cause la primauté de l'ensemble.

Une dernière remarque: Dans une langue où le rhème de l'énoncé peut être

marqué aussi par l'intonème, ou bien dans laquelle le rhème attire certains intonèmes, c'est l'absence ou la présence de celui-ci qui peut — indirectement — entraîner la conservation ou la perte d'une partie du matériel phonique; la perte, surtout dans le cas d'une redondance évidente.

L'expression et le contenu ne sont pas mutuellement indépendants, dans certains cas il est possible de prouver une dépendance indirecte qui va du contenu, de sa substance et de sa forme, à la forme et la substance de l'expression.

DISCUSSION

Wittoch:

Dans la langue familière, on ne dit pas en français „je ne sais pas“ ou „je sais pas“, mais [*ʃepa*]. Le mot „je“ n'existe plus ici que comme une sorte de „trait distinctif“, par opposition à [*ty sɛ*], [*il sɛ*] etc.; autrement, ce mot a disparu.

L. Novák:

La condition structurale préalable de la création d'une double négation en français était, à mon avis, l'existence des doubles éléments morphologiques exprimant les personnes dans le système du verbe (quelquefois conçus comme morphèmes brisés): 1° en tant qu'éléments non-marqués les anciens pronoms *je... nous...*; 2° en tant qu'éléments marqués des désinences personnelles —*σ... —ō...* L'élément non-marqué de la négation *ne(n')* coïncide, selon sa position et dans le cas fondamental sans inversion, avec les anciens pronoms, tandis que son élément marqué *pas, point, guère, jamais...* coïncide de la même façon avec les désinences personnelles. La réduction secondaire de la négation, dans l'usage populaire, surtout parisien, supprime, dans le cas d'expressivité et même ailleurs, l'élément non-marqué (le type *sɛ pã* au lieu de *ʒə n[ə] sɛ pã = je ne sais pas*).